

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 679

12 mars 2015

SOMMAIRE

Achtung s.à r.l.	32547	Kapvital S.A.	32554
Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.	32552	Kings Cross S.à r.l.	32552
America Today Luxembourg	32547	Kiro S.à r.l.	32555
Anidris S.A.	32554	Knightrider S.à r.l.	32553
A.N. International 2 S.à r.l.	32564	Knowles Luxembourg Finance S.à r.l.	32554
Blueground Invest S.A.	32548	Knowles Luxembourg S.à r.l.	32554
Bunt	32578	Lafayette Housing Recovery Trust Mana- gement S.à r.l.	32561
Cassiopea Investment S.A.	32552	Larizen Private S.A. SPF	32562
Cervinia Europe	32578	Leader and Partners International	32577
Compass Private Investments S.A. (FIS)	32562	Les Olliviers Sàrl	32561
Egida S.A.	32553	Leuwa S.A.	32561
EIE S.A.	32590	LF Hotels Acquisition S.à r.l.	32561
Europa Dubbing Group S.à r.l.	32556	Matrix Technologie S.A.	32549
EVOMED Luxembourg S.à r.l.	32556	Matterhorn HedgeCo S.à r.l.	32581
Finance Properties Investments S.A.	32557	Mercurio Retail Holding S.à r.l.	32552
Fortune Finance Participations (Luxem- bourg) S.A.	32592	Northgate Private Equity S.A. (FIS)	32562
Gamma P.S. S.A.	32553	Odyssey (Lux)	32580
Garden Flower S.A.	32547	Optotec S.A.	32546
Garnich Development S.A.	32546	Picanha Grill S.à r.l.	32591
Garnich Development S.A.	32546	PRCM Luxembourg S.à r.l.	32592
Gasperich Properties S.A.	32546	ProLogis European Finance IV S.à r.l.	32546
Gasperich Properties S.A.	32546	Promedia S.A.	32592
GSLP I Offshore A S.à r.l.	32558	RP Schwedt S.à r.l.	32591
HayFin Onyx LuxCo 3 S.C.A.	32562	Takolux S.A.	32550
HBG Finance S.à r.l.	32562	Takolux Spf S.A.	32550
I-Wohnen S.à r.l.	32560	Triple A Capital Partners S.A.	32589
		WLG Investments S.A.	32553

Garnich Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.411.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021067/9.

(150024596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Garnich Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.411.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021068/9.

(150024597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Gasperich Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümpe.

R.C.S. Luxembourg B 158.394.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021070/9.

(150024403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Gasperich Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümpe.

R.C.S. Luxembourg B 158.394.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021069/9.

(150024397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

ProLogis European Finance IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021316/9.

(150024628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Optotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 54.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021297/9.

(150024917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Garden Flower S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 157.444.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015021065/14.

(150024423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

America Today Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.
Un mandataire

Référence de publication: 2015019387/11.

(150023305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Achtung s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.317.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

"FINANCIERE DES HAUTS PLATEAUX S.A.", ayant son siège à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 145.407,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associé («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée "ACHTUNG S.à r.l." ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, constituée suivant acte reçu par Me Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C n° 212 le 1^{er} février 2010, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 150.317 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 5 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et modification subséquente de l'article 4, première phrase, des statuts de la Société.
2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.
3. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social au 5 avenue Gaston Diderich L1420 Luxembourg, et modifie, par conséquent, l'article 5, première phrase, des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter à l'objet social l'activité immobilière et modifie, par conséquent, l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations;

- l'achat, la vente, l'usage et la concession de l'usage de tous brevets, marques de commerce, marques de fabrique, logiciels et de tous droits d'exploitation industriels ou commerciaux ainsi que l'acquisition, la cession, la mise en valeur de licences y rattachées ou pouvant les compléter, en ce compris l'utilisation d'adresses internet ou noms de domaine y rattachés.

La Société peut également pour son propre compte acquérir, aliéner, grever d'hypothèques, détenir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015019395/66.

(150023262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Blueground Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 184.828.

—
EXTRAIT

Monsieur Nicolas VAN BEEK, né à Beauvais, le 8 décembre 1974, ayant son domicile professionnel à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du Prince Henri, agissant en sa qualité d'Administrateur Unique de la Société décide de révoquer l'Administrateur délégué (Délégué à la Gestion journalière) Gary JANAWAY, ce dernier n'étant plus Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2015020847/15.

(150024107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Matrix Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9125 Schieren, 119, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.704.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MATRIX TECHNOLOGIE S.A.», ayant son siège social à L-9125 Schieren, 119, Route de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.704, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316 du 13 février 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valentyna BELUKHA, serveuse, demeurant à 26, rue du Castel, L- 9119 Schieren.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlos SARAIVA, comptable, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valentyna BELUKHA, serveuse, demeurant à 26, rue du Castel, L-9119 Schieren.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société:

Art. 2. (premier alinéa). «La Société a pour objet l'exploitation d'un Café, Bar-Lounge, Discothèque avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.»

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société concernant l'administration de la Société;

3. Divers.

Après due considération de, et délibération sur les points portés à l'ordre du jour par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix ci-dessous:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «La Société a pour objet l'exploitation d'un Café, Bar-Lounge, Discothèque avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société concernant l'administration de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BELUKHA, C. SARAIVA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1819. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 février 2015.

Référence de publication: 2015019024/71.

(150023038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

**Takolux S.A., Société Anonyme,
(anc. Takolux Spf S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.117.

L'an deux mil quatorze, le trois décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie à Luxembourg sous la dénomination de "TAKOLUX Spf S.A.", R.C.S. Numéro B 28 117 avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 9 août 1988 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2259 du 18 novembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée, avec la même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que douze mille (12.000) actions sur douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pour cent (100%) du capital social de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-deux cents (297.472,22 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'assemblée constate que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire;

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Transformation d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) en société anonyme et modification de l'article 2 des statuts de la société de sorte à ce que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé

à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, Page 3 ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»;

3) Changement de la dénomination de la société de "TAKOLUX Spf S.A." en "TAKOLUX S.A.", révision des statuts en vu de la suppression de toutes référence à la SPF et modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante;

« **Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}.)** Il est formé par les détenteurs des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme (ci-après la «Société»), sous la dénomination de TAKOLUX S.A.. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présent Statuts.»

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société anonyme de gestion de patrimoine familial en société anonyme et par conséquence

- de supprimer toute référence à la SPF; et
- de changer la dénomination de la société de «TAKOLUX Spf S.A.» en «TAKOLUX S.A.»,

de sorte que l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} et l'article 2 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}.)** Il est formé par les détenteurs des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme (ci-après la «Société»), sous la dénomination de TAKOLUX S.A.. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présent Statuts.»

« **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. LAC/2014/59838. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015019297/95.

(150022817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Cassiopea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.850.

Il résulte des actes de la société que la société CL MANAGEMENT S.A. a présenté sa démission de sa fonction d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASSIOPEA INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015017988/13.

(150021400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Mercurio Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.464.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.812.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 31 juillet 2014, sous la référence L140136040 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018292/13.

(150021398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.142.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung nebst gesetzlich vorgeschriebenen Anhängen für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2013 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Februar 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015019385/13.

(150023520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Kings Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.551.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg que Monsieur Dean Merritt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2015.

Suite à cette démission, le Conseil de Gérance de la Société se présente désormais comme suit:

- Madame Jennika Lindholm, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Kemal Akyel, ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Référence de publication: 2015019759/13.

(150023672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Knightrider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.125.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.155.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est désormais le:

- 25, rue General Patton, L-2317 Howald (Grand -Duché du Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Février 2015.

Référence de publication: 2015019760/13.

(150023893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Gamma P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.420.

En date du 27 janvier 2015, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015019659/13.

(150023355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Egida S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.704.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 19 janvier 2015 que:

- SG AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de EGIDA S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015019588/13.

(150024046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

WLG Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.640.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 3 février 2015 que la société FIDUCENTER S.A, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015019347/12.

(150022670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Anidris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 19, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 152.238.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 février 2015 au siège social de la société

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern au 19, rue Edmond Reuter L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015019419/12.

(150023882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Knowles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 181.049.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont accepté la démission de Monsieur Jeffrey S. Niew de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Knowles Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015019762/14.

(150024019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Knowles Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 181.048.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Jeffrey S. Niew de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Knowles Luxembourg Finance S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015019761/14.

(150024022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Kapvital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.543.

—
Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 03 février 2015

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconduire les mandats de Monsieur ZECHIEL et de Monsieur SASSEL au poste d'administrateur pour un nouveau mandat de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Le mandat de Monsieur Louis FELICETTI étant arrivé à échéance n'est pas renouvelé.

Monsieur Frank THERY, né le 21.08.1963 à D-Dörbach et demeurant au 9, rue des Tanneurs à L-8355 Garnich est nommé au poste d'administrateur avec un mandat de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Monsieur Ulrich BUSCH, né le 31.07.1960 à D-Bausendorf et demeurant à la Hauptstrasse, 67 à D-54318 Mertesdorf est nommé directeur pour la gestion journalière avec un mandat de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

La société LUXREVISION S. à r. l. inscrite au RCS sous le numéro B40.124, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg au 7, route d'Esch est nommé jusqu'en 2021 (nouveau mandat de 6 ans) au poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2015.

KAPVITAL S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2015019766/24.

(150023226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Kiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3383 Noertzange, 65, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 88.143.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Monsieur Pierre PRIESTER, demeurant au 65, Cité Beaulieu, L-3383 Noertzange,

«le comparant»

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée KIRO S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B88143, ayant son siège social au 65, Cité Beaulieu, L-3383 Noertzange, ci-après «la Société», a été constituée le 17 mai 2002 suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1339 du 16 septembre 2002.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant est propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que le comparant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2014.

5. Que l'activité de la Société a cessé depuis le 31 décembre 2014;

que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la Société.

7. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 920,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 janvier 2015. Relation GAC/2015/874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015019778/47.

(150024044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Europa Dubbing Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.997.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame Lila LOKMANE, épouse BENYAHIA, gérante de société, née le 2 août 1978 à Martigues, France, demeurant à F-13800 Istres, 4, Les Hauts de Laupierre - Chemin du Tour de l'Étang; et

2. Monsieur Abdelkader BENYAHIA, gérant de société, né à Paris le 13 novembre 1978, demeurant à F-13800 Istres, 4, Les Hauts de Laupierre - Chemin du Tour de l'Étang,

tous deux représentés aux fins des présentes par Me Michel ZERBIB, avocat à la Cour, professionnellement établi à Luxembourg, en vertu d'un mandat donné sous seing privé.

Lequel mandat, après avoir été signé «ne varietur» par le Mandataire et le Notaire resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement

Lesquels comparants ainsi représentés, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «Europa Dubbing Group S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 165.997, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 08 décembre 2011, acte publié au Mémorial C numéro 432 du 17 février 2012 et ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués en renonçant expressément à toutes les formalités de convocation:

Première résolution:

Les associés décident de fixer le siège social de la société à 90, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

Deuxième résolution:

Suite à cette résolution, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Zerbib, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 05 février 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015019608/41.

(150023694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

EVOMED Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 7, place de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 88.150.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-sept janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Camille Félix Jean LIENERS, ingénieur-chimiste, né le 23 mars 1958 à Dudelange, demeurant à L-9834 Holzthum, 7, place de l'Eglise,

2) Madame Iris EIBÖCK, gérante de société, née le 10 avril 1967 à Saalfelden (Autriche), demeurant à L-9834 Holzthum, 7, place de l'Eglise,

ci-après collectivement désigné les «associés» ou les «comparants».

Lesdits comparants ont déclaré au notaire instrumentant être les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «EVOMED Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1343 du 17 septembre 2002, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 88.150 (ci-après la «Société»).

Lesdits comparants, en leur qualité d'associés, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, à L-9834 Holzthum, 7, place de l'Eglise.

En conséquence de ce qui précède, l'article 4 alinéa premier des statuts prendra à compter de ce jour la teneur suivante:

« **Art. 4. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Holzthum. Il peut être créé, par simple décision de l'organe de gestion, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Seconde résolution

Les associés décident également de refondre intégralement l'article 5 des statuts qui sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LIENERS, I. EIBÖCK, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/2100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015019612/42.

(150023250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Finance Properties Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.532.

L'an deux mille quinze, le deux février

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «FINANCE PROPERTIES INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg section B numéro 93.532;

Initialement constituée sous la dénomination «KNOKKE INVEST S.A.» suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 607 du 4 juin 2003;

dont les statuts ont été modifiés par acte du 27 avril 2007 reçu par Maître Blanche Moutrier notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1213 du 20 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Lynda BAMBERG, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu de l'entièreté des titres au porteur toutes les MILLE (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la société à responsabilité limitée «ACCOUNTIS S.à r.l.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: THILLMANY, BAMBERG, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/02/2015. Relation: EAC/2015/2750. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 février 2015.

Référence de publication: 2015019616/60.

(150023648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

GSLP I Offshore A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.747.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

GSLP I Offshore Investment Fund A, L.P., a corporation organized and existing under the laws of Cayman Islands, duly registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-26064, having its registered office at Uglan House, KY - KY1 - 1104 Grand Cayman,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne

varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company GSLP I Offshore A S.à r.l., having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on May 9th, 2008, published at the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1473 on June 13th, 2008,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138.747 (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has exposed to the undersigned notary:

On May 15th, 2014, the undersigned notary received under the number 1100/2014 of its directory (the “Deed”), a deed of extraordinary general meeting of the Company, registered in Luxembourg on May 20th, 2014 relationship LAC/2014/23232, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1989 of July 30, 2014.

However, the Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares it was omitted to amend Article 13 of the Articles of Company relating to the statutory signing authority as a result of the abolition of classes of managers (A and B).

In conclusion, it is appropriate to complete the Deed dated May 15th, 2014, by the amendment of Article 13 of the Company’s Articles of association, to give it as follows:

" **Art. 13.** For financial commitments of more than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) the company shall be bound by the joint signature of at least two (2) managers. For financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company, the company shall be bound by the sole signature of one (1) manager."

The effects of this Act begins retroactively on May 15th, 2014.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GSLP I Offshore Investment Fund A, L.P., une société constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-26064, ayant son siège social au Ugland House, KY -KY1 - 1104 Grand Cayman,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le “Mandataire”), en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l’Associée Unique») de GSLP I Offshore A S.à r.l., la société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 février 2008 suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1473 du 13 juin 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138.747 (la «Société»).

L’Associée Unique, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

En date du 15 mai 2014, le notaire instrumentant a reçu sous le numéro 1100/2014 de son répertoire («l’Acte»), un acte d’assemblée générale extraordinaire, enregistré à Luxembourg le 20 mai 2014, relation LAC/2014/23232, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1989 du 30 juillet 2014.

Cependant, l'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare qu'il a été omis de modifier l'article 13 des statuts de la Société relatif au régime de signature statutaire suite à la suppression des classes des gérants (A et B).

En conclusion, il convient de compléter ledit Acte en date du 15 mai 2014, par la modification de l'article 13 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** Pour les engagements financiers de plus de 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS), la société est liée par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants. Pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS) ou pour tout contrat de ce type sans aucune incidence financière sur la société, la société est liée par la seule signature d'un (1) gérant."

Les effets du présent acte débutent rétroactivement au 15 mai 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 janvier 2015. 2LAC/2015/2112. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015019675/92.

(150024016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

I-Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 194.621,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.166.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 7 janvier 2015 entre:

- Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, un limited partnership, constitué et existant sous les lois allemandes, ayant son siège social à Lüdlnghauser Strasse 23, 59387 Ascheberg, Allemagne, et enregistrée auprès du Amtsgericht Coesfeld, sous le numéro HRA6851,

Et,

- Magrath Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145663,

que les vingt-trois mille quatre-vingt-neuf (23.089) Anteile der Klasse B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées par Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, susnommée, à Magrath Holdings S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Magrath Holdings S.à r.l.	23.089 Anteile der Klasse B
ELLIOT INTERNATIONAL, LP.	111.496 Anteile der Klasse A
ELLIOT ASSOCIATES, LP.	60.036 Anteile der Klasse A
Total	<u>194.621 Anteile</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 février 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015019697/33.

(150023441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Leuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 80.824.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015019804/12.

(150023725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.946.

Rectificatif au L150017301

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 3 février 2015.

Pour la société
Me Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2015019805/14.

(150023596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Les Olliviers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 68-70, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 149.454.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015019803/14.

(150023255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.778.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 29 janvier 2015

Monsieur James Dunn, né le 22 Mai 1979, à Romsey, Hampshire, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Christian François.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015019782/14.

(150023363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Larizen Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.073.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour: LARIZEN PRIVATE S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019795/16.

(150023352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

HayFin Onyx LuxCo 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.984.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de HayFin Onyx S.à r.l., agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société, datées du 30 janvier 2015

Madame Carmen Ionescu dont l'adresse professionnelle se situe au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a été nommée en tant que représentant permanent de l'actionnaire commandité de la Société avec effet au 30 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HayFin Onyx Luxco 3 S.C.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015019684/14.

(150023443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

HBG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 170.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015019689/12.

(150023946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

**Compass Private Investments S.A. (FIS), Société Anonyme,
(anc. Northgate Private Equity S.A. (FIS)).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Northgate Private Equity S.A. (FIS), a société anonyme qualifying as a fonds d'investissement specialise, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on 13 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 992 of 29 May 2007 (the "Company").

The extraordinary general meeting is declared open at 10.30 a.m. and was presided by Mrs Marie Bernot, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The chairman appointed as secretary Mrs Anca Beltechi, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elected as scrutineer Mr Matthieu Baro, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

The bureau of the extraordinary general meeting (the "Meeting") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. All the shares being registered shares, this Meeting has been convened by a notice containing the Agenda, sent to each registered Shareholder by registered mail on 28 January 2015.

II. The agenda of the Meeting (the "Agenda") is the following:

I. To approve the change of name of the Company and the amendments of articles 1 and 24 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"):

1. Amendment of the name of the Company to "Compass Private Investments S.A. (FIS)".

2. Amendment of Article 1 of the Articles to reflect the change of name of the Company, to be read as follows:

" Art. 1. Name. There exists among the subscriber and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a public limited company (société anonyme) with fixed capital qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (a «FIS») under the name of "Compass Private Investments S.A. (FIS)" (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the «Company Law») and by the law of 13 February 2007 relating to the specialized investment funds (the «SIF Law»), as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation («the Articles»)."

3. Amendment of Article 24 of the Articles to reflect the fact that the depositary of the Company will not be a credit institution and replace the reference to "SIF Law" with "Applicable Laws" so as to include the depositary rules set out in the Alternative Investment Fund Managers Law dated 13 July 2013 within the requirements to which the depositary of the Company may have to comply with, to be read as follows:

" Art. 24. Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the SIF Law and any other applicable law, as the case may be ("Applicable Laws").

The Depositary shall fulfill the obligations and duties provided for by the Applicable Laws. In carrying out its role as depositary, the depositary must act solely in the interest of the investors."

II. To approve the changes in the constitution of the Board

1. Approval of the termination of mandate of Mr. Hosein Khajeh-Hosseiny as member of the Board

2. Appointment - subject to the CSSF's approval - of Mr. Philip Zarb Mizzi and Mr. Philippe Palmans as new members of the Board.

III. The proxies of the Shareholders represented and the number of their shares is shown on an attendance list which is signed by the Shareholders present, the proxies of the Shareholders represented and the members of the bureau of the Meeting, and which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented Shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties, will also remain attached to the present deed.

IV. As is appears from the attendance list out of 50,326.331 outstanding shares 27,246.734 shares are represented so that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the above Agenda.

The Meeting having considered the Agenda, the following resolutions have been adopted by unanimous vote:

First resolution

The meeting, unanimously decides to amend the name of the Company from Northgate Private Equity S.A. (FIS) to "Compass Private Investments S.A. (FIS)."

Second resolution

The meeting, with 27,019.704 votes for and 227.030 abstentions, decides to amend Article 1 of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

" Art. 1. Name. There exists among the subscriber and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a public limited company (société anonyme) with fixed capital qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (a «FIS») under the name of "Compass Private Investments S.A. (FIS)" (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the «Company Law») and by the law of 13 February 2007 relating to the specialized investment funds (the «SIF Law»), as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation («the Articles»)."

Third resolution

The meeting, with 27,019.704 votes for and 227.030 abstentions, decides to amend Article 24 of the Articles of Incorporation to reflect the fact that the depositary of the Company will not be a credit institution and replace the reference to "SIF Law" with "Applicable Laws" so as to include the depositary rules set out in the Alternative Investment Fund Managers Law dated 13 July 2013 within the requirements to which the depositary of the Company may have to comply with, so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 24. Depositary.** The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the SIF Law and any other applicable law, as the case may be (“Applicable Laws”).

The Depositary shall fulfill the obligations and duties provided for by the Applicable Laws. In carrying out its role as depositary, the depositary must act solely in the interest of the investors.”

Fourth resolution

The meeting unanimously decides to approve the termination of mandate of Mr. Hosein Khajeh-Hosseiny as member of the Board

Fifth resolution

The meeting with 25,671.719 votes for and 1,575.015 abstentions decides to appoint, subject to the CSSF's approval, as new members of the Board of Directors for a duration ending at the ordinary general meeting to be held in 2015:

Mr. Philip Zarb Mizzi, born in Pieta, Malta on 18 March 1982, residing professionally at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

and Mr. Philippe Palmans, born in Verviers, Belgium, on 18 November 1968, residing professionally at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Nothing else being in the Agenda, the Meeting was then closed at 11 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Signé: M. BERNOT, A. BELTECHI, M. BARO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4688. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035900/97.

(150039570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

A.N. International 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.260.

—
COMMON MERGER PROPOSAL

MERGER PLAN

Chapter 23 of the Swedish Companies (2005:551) Act, hereinafter referred to as the "Swedish Law") at the same time

COMMON MERGER PROPOSAL

(Articles 261 and following of the amended Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, hereinafter referred to as the "Luxembourg Law")

Constituting

COMMON DRAFT TERMS OF CROSS BORDER MERGER

(Article 5 of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and the Council of October 26, 2005 on cross-border mergers of limited liability companies, hereinafter referred to as the "Directive 2005/56/EC")

(hereinafter for ease of reference referred to as "Merger Proposal").

In the year two thousand and fifteen, on the 10th day of February, 2015

There appeared:

1. The management board of A.N. International 2 S.a.r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des

Sociétés) under the number B 153 260, incorporated pursuant to a deed dated 18 May 2010. According to the by-laws as amended for the last time pursuant to a deed dated 13 June 2012, the object of the company's business is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31 st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, (hereinafter referred to as the "Absorbing Company"), represented as said hereafter, and

2. The board of directors of Agros Nova AB, a company validly existing under the laws of Sweden, duly incorporated on April 19, 2010, having its registered office at Box 7500, 103 92 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office (hereinafter referred to as the "SCRO") under the number 556805-6609. According to the articles of association (Sw. bolagsordning), as amended for the last time on the May 18, 2010, the object of the company's business is to, directly or indirectly, own and manage movable and real property, and any other activities compatible therewith (hereinafter referred to as the "Absorbed Company"), represented as stated hereafter

hereinafter jointly referred to as: the "Merging Companies",

HEREBY MAKE THE FOLLOWING PROPOSAL FOR A LEGAL CROSS-BORDER MERGER

WHEREAS:

I. All shares in the capital of the Absorbed Company are being held by the Absorbing Company, so (i) in accordance with Article 1 and 51 of the Swedish Law Article 38 first paragraph item 2, 3 and 5, Article 11 to 13, Article 40 and 41, Article 15 first paragraph, Article 26 first paragraph item 1 to 4 of the Swedish Law, shall not apply and (ii) in accordance with Article 278 Section XIV of Luxembourg Law, Article 261 paragraph (2) b), c) and d), Articles 265 and 266, Article 267 paragraph (1) d) and e), Article 274 paragraph (1) b) and Article 275 of Luxembourg Law shall not apply.

II. The Absorbing Company has a fully paid up share capital of 33,217,300.-EUR (thirty three million two hundred seventeen thousand three hundred euros) represented by to 33,217,300 (thirty three million two hundred seventeen thousand three hundred) shares of EUR 1,- (one euro) each.

The Absorbed Company has a fully paid up share capital of 50,000.- SEK represented by 50,000 shares having a nominal value (Sw. kvotvärde) of 1.- SEK each. The issued shares in the share capital of the Absorbed Company are fully paid up, and no right of usufruct or right of pledge is attached to these shares.

III. The Absorbed Company does not hold any industrial or intellectual property rights nor any ownership or other rights on immovable property.

Neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company has a supervisory board.

IV. The Absorbing Company does not have any employees or works council.

The Absorbed Company does not have any employees or works council.

The group to which the Absorbed Company is affiliated has works council.

V. Neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company has been dissolved or declared bankrupt or has applied for suspension of payments.

VI. For economic reasons (costs saving) and in order to simplify the corporate structure of the group that is affiliated to the Merging Companies, it was proposed to merge the Merging Companies by cross border merger (hereinafter referred to as the "Merger") as defined in the Directive 2005/56/EC, in the Articles 261 and following of the Luxembourg Law and in Article 51 of the Swedish Law.

VII. This Merger Proposal will (i) be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg and published in the Luxembourg legal gazette "Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 262 and 9 of the Luxembourg Law at least one month before the date of the general meeting called to decide on this Merger Proposal, and (ii) be registered with the SCRO and published in the national gazette of Sweden (Sw. Post- och Inrikes Tidningar) in accordance with Article 42 of the Swedish Law.

VIII. The Merging Companies agree and undertake that the Absorbing Company will enter into a cross-border merger with the Absorbed Company according to the Directive 2005/56/EC, the provisions of the Articles 261 and following of the Luxembourg Law and the provisions of Article 1 and 51 of the Swedish Law as a result of which the Absorbing Company will, by operation of law through universal succession, acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Company and the Absorbed Company will cease to exist without going into liquidation.

Under the following terms and conditions:

A. Form, corporate denomination, registered office of the Merging Companies and those proposed for the company resulting from the Merger (Article 5 point (a) of the Directive 2005/56/EC, Article 38 item 1 of the Swedish Law and Article 261 (2) a) of the Luxembourg Law).

The Merging Companies have the form, corporate denominations and registered offices as set out here before.

As a result of the Merger, the Absorbed Company will be absorbed by the Absorbing Company. Upon the Merger, the Absorbing Company will maintain its form as a société à responsabilité limitée, with corporate seat in Luxembourg and office address at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, Grand Duchy of Luxembourg.

B. Measures with respect to the transfer of the shareholding, Article 38 item 3 of the Swedish Law.

Since all shares in the capital of the Absorbed Company are being held by the Absorbing Company at the time of the merger, no measures with respect to the transfer of the shareholding in the Absorbed Company shall be taken.

C. Date from which the operations of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company (Article 5 point (f) of the Directive 2005/56/EC, Article 38 item 6 of the Swedish Law and Article 261 (2) e) of the Luxembourg Law).

The transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of 1st January 2015, (hereinafter also referred to as: the "Accounting Date")

D. Account dates used to establish the conditions of the Merger (Article 5 point (1) of the Directive 2005/56/EC, Article 38 item 11 of the Swedish Law and Article 261 (4) e) of the Luxembourg Law). The account dates used to establish the conditions of the Merger are:

Absorbing Company: The accounts used for the preparation of the contents of this Merger are the interim balance sheet as of 31 December 2014 drawn up by the Absorbing Company in accordance with the rules and principles set out by Article 267 (1) c) and (2) of the Luxembourg Law.

Absorbed Company: The accounts used for the preparation of the contents of this Merger are the interim balance sheet as of 31 December 2014 drawn up by the Absorbed Company in accordance with the rules and principles set out by the Swedish Law.

Since the interim balance sheet of the Merging Companies as at 31 December 2014 of the Absorbed Company and as at 31 December 2014 of the Absorbing Company, no significant changes have occurred that could have a consequence on the financial situation of the Merging Companies.

It was acknowledged that the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company have approved that no balance sheets as of 31 December 2014 for the Absorbed Company and the Absorbing Company were attached hereto.

E. Valuation of assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company upon the Merger (Article 5 point (k) of the Directive 2005/56/EC, Article 38 item 10 of the Swedish Law and Article 261 (4) d) of the Luxembourg Law).

The assets and liabilities of the Absorbed Company have been valued pursuant to their net book value using general accepted accounting principles. The Absorbing Company will continue in its accounts with the net book value of the assets and liabilities shown in the interim balance sheet of the Absorbed Company taking into account the change from general accepted accounting principles in Sweden and general accepted accounting principles in Luxembourg.

The Merger will have no effect on the goodwill of the Absorbing Company. The value of the assets and liabilities and the balance of the distributable reserves of the Absorbed Company will be added to the distributable reserves of the Absorbing Company.

F. Effective date of the Merger (Article 49 of the Swedish Law and Articles 272 and 273 (3) of the Luxembourg Law).

The Merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company will come into effect when the general meeting of the Absorbing Company will be held before a notary public, on or around 15 June 2015, with effect on that date (hereinafter referred to as the "Effective Date").

G. Intentions involving continuance or termination of activities.

It is the intention that after the Merger the activities of the Absorbed Company will be continued by the Absorbing Company without any modification.

H. Title of succession (Articles 261 and following of the Luxembourg Law and Article 49 of the Swedish Law).

At the Effective Date of the Merger, the Absorbing Company will acquire by operation of law all assets and liabilities (known and unknown) of the Absorbed Company as follows:

1) All of the assets of the Absorbed Company will be vested in the Absorbing Company and will thereafter be the property of the Absorbing Company.

2) The Absorbing Company will be liable for all the obligations of the Absorbed Company.

3) The Absorbed Company will cease to exist without any liquidation thereof.

4) The Absorbed Company will hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction documentation of any kind, as well as the bookkeeping and

related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights as existing as at the Effective Date.

I. Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and/or to holders of securities other than shares (Article 5 point (g) of the Directive 2005/56/EC, Article 38 item 7 of the Swedish Law and Article 261 (2) f) of the Luxembourg Law).

As there are no persons who have any special rights, such as warrants with attendant subscription, convertible debentures or other securities with special rights, against the Absorbed Company, no special rights will be given to and no compensation will be paid to anyone.

J. Creditors' claims (Article 36 of the Swedish Law and 268 of the Luxembourg Law).

The conditions of performing rights by the creditors of the Merging Companies are as follows:

Creditors of the Absorbing Company whose debts predate the date of publication of the deeds recording the resolutions of the shareholders of the Merging Companies may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two months after the publication of any such deeds of the Merger to the competent court to obtain adequate safeguards of collateral for any matured or unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary.

Creditors of the Absorbed Company may object to the merger, for a period of two months (or such other time as may be decided by the SCRO) after the publication of the notice of the Merger by the SCRO in the Swedish national gazette, by filing an objection to the Merger with the SCRO.

Detailed information on the above procedures can be found by the creditors of the Merging Companies free of charge at the addresses of the respective Merging Companies (mentioned above).

After due and careful consideration the board of directors of the Absorbed Company are of the opinion that the debtors of the Absorbed Company are not affected by the contemplated merger.

K. Benefits and/or special advantages granted to the independent experts, or the members of the administrative, management, supervisory or controlling organs of the Merging Companies (Article 5 point (h) of the Directive 2005/56/EC, Article 38 item 8 of the Swedish Law and Article 261 (2) g) of the Luxembourg Law).

No benefits and special advantages will be granted, nor will any fees be paid, to the directors of one of the Merging Companies or any other person involved in the Merger, and in particular not to members of the administrative, management, supervisory or controlling organs (if any) or to the independent auditors of the annual accounts or any other accountants and/or auditors of the Merging Companies.

L. Statement in relation to likely repercussions of the Merger on the employment (Article 5 point (d) of the Directive 2005/56/EC, Article 38 item 4 and Article 38 second paragraph of the Swedish Law and Article 261 (4) b) of the Luxembourg Law.

At the time of the Merger there is no employee in the Merging Companies. Accordingly, there are no effects on employment anticipated due to the Merger.

M. Statement on the involvement of the employee in the definition to their participation (Article 5 point (j), of the Directive 2005/56/EC, Article 38 second paragraph of the Swedish Law and Article 261 (4) (c) of the Luxembourg Law).

At the time of the Merger there is no employee in the Merging Companies.

N. Articles of Association of the Absorbing Company (Article 5 point (i) of the Directive 2005/56/EC, Article 38 item 9 of the Swedish Law and Article 261 (4) a) of Luxembourg Law).

This Merger is a merger by absorption upon which no new company is established. The current articles of association of the Absorbing Company are attached hereto as Annex 1. These articles of association shall not be changed.

O. Provisions regarding compensation (Article 38 item 2 and 5 of the Swedish Law).

No merger consideration will be provided since the Absorbing Company owns all shares in the Absorbed Company.

P. Availability of the Merger documentation at the registered offices of the Merging Companies (Article 267 (1) and (3) of the Luxembourg Law and Article 43 of the Swedish Law).

The following documents will be made available for inspection at the registered office of each of the Merging Companies at least one month before the date of the general meeting called to decide on this Merger Proposal:

- 1) this draft Merger Proposal;
- 2) the adopted annual accounts of the Absorbing Company for the last three financial years (being for 31.12.2011, 31.12.2012 and 31.12.2013) as well as the thereto relating director's reports and auditor's statements attached hereto as Annex 2 (for the registration with the SCRO only);
- 3) the adopted annual accounts of the Absorbed Company for the last three financial years (being for 31.12.2011, 31.12.2012 and 31.12.2013) attached hereto as Annex 3 (for the registration with the SCRO only);
- 4) the interim accounts of the Absorbed Company on the basis of which this Merger Proposal was drafted as of 31.12.2014;
- 5) the interim accounts of the Absorbing Company on the basis of which this Merger Proposal was drafted as of 31.12.2014; and

6) the explanatory reports of the management board of the Absorbing Company and of the board of directors by the Absorbed Company attached hereto as Annex 4 (for the registration with the SCRO only);

Q. Costs and fees.

Any costs and fees connected to this Merger and the setting-up and implementation of this Merger Proposal as well as accruing transaction tax and any other duties (if any) shall be borne by the Absorbing Company.

R. Invalidity.

Should any provision of this Merger Proposal be legally ineffective or become invalid as a result of any statutory provisions, this shall not affect the validity of the remaining provisions of this Merger Proposal. The Merging Companies undertake to replace the ineffective or invalid provisions that comes as close as possible to the economic purposes of the ineffective or invalid provision. The same shall apply to any omissions discovered in the course of performing the Merger Proposal.

This text is established on 10 February 2015, in original, in order to be registered with (i) the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg and published in the Luxembourg legal gazette "Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 262 and 9 of the Luxembourg Law at least one month before the date of the general meeting called to decide on this Merger Proposal, and (ii) the SCRO and published in the national gazette of Sweden in accordance with Article 42 of the Swedish Law.

The present Merger plan is established in English followed by a French version. In case of differences between the English text and the French text, the English version will be valid.

Suit la traduction française du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION

PLAN DE FUSION

(Chapitre 23 du Swedish Companies (2005:551) Act, ci-après la «Loi Suédoise») PROJET COMMUN DE FUSION (Articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ci-après la «Loi sur les Sociétés Commerciales»)

constituent le

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE

(Article 5 de la Directive 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières de sociétés de capitaux ci-après la «Directive 2005/56/CE»)

(ci-après référencé par souci de facilité en tant que «Projet de Fusion»)

Le 10 février 2015,

Ont comparu:

1. Le conseil de gérance d'A.N. International 2 S.a.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.260, constituée suivant acte du 18 mai 2010. Suivant les statuts modifiés pour la dernière fois le 13 juin 2012, le l'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet (ci-après la «Société Absorbante»), représentée comme dit ci-après, et

2. Le Conseil d'administration d'Agros Nova AB, une société de droit suédois constituée le 19 avril 2010, ayant son siège social à Box 7500, 103 92 Stockholm, Suède, inscrite au Registre des Sociétés suédoises (ci-après le «SCRO») sous le numéro 556805-6609. Conformément aux statuts (en suédois bolagsordning) tels que modifiés pour la dernière fois le 18 mai 2010, l'objet de la société est de détenir et gérer directement ou indirectement des biens meubles et immeubles ainsi que d'exercer toute autre activité y compatible (ci-après la «Société Absorbée»), représentée comme dit ci-après.

ci-après conjointement dénommées les «Parties à la Fusion».

ETABLISSENT PAR LA PRESENTE LE PROJET SUIVANT AUX FINS D'UNE FUSION TRANSFRONTALIERE

CONSIDERANT QUE:

I. Toutes les parts de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante, ainsi (i) conformément aux Articles 1 et 51 de la Loi Suédoise, l'Article 38 paragraphe 1 points 2, 3 et 5, les Articles 11 à 13, Articles 40 et 41, Article 15 paragraphe 1, Article 26 paragraphe 1 points 1 à 4 de la Loi Suédoise ne s'appliquent pas et (ii) conformément à l'Article 278 Section 15 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, Article 261 paragraphe (2) points b) c) et d), Articles 265 et 2066, Article 267 paragraphe (1) d) et e), Article 274 paragraphe (l)b) et Article 275 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ne s'appliquent pas.

II. La Société Absorbante dispose d'un capital social entièrement libéré d'un montant de 33.217.300,- EUR (trente trois millions deux cent dix sept mille trois cents euros) représenté par 33.217.300 (trente trois millions deux cent dix sept mille trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

La Société Absorbée dispose d'un capital social entièrement libéré d'un montant de SEK 50.000,-représenté par 50.000 parts ayant une valeur nominale (en suédois kvotvärde) de SEK 1chacune. Les parts émises dans le capital social de la Société Absorbée ont été entièrement libérées, aucun droit d'usufruit ou de gage n'est attaché à ces parts.

III. La Société Absorbée ne détient ni des droits de propriété industrielle ou intellectuelle ni des droits de propriété et autres droits sur des biens immatériels.

Ni la Société Absorbante ni la Société Absorbée ne dispose d'un conseil de surveillance.

IV. La Société Absorbante n'a pas de salarié ni de comité d'entreprise.

La Société Absorbée n'a pas de salarié ni de comité d'entreprise.

Le groupe auquel la Société Absorbée appartient a un comité d'entreprise.

V. Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont fait l'objet de dissolution, de déclaration en faillite ni ont demandé le bénéfice de la suspension des paiements.

VI. Pour des raisons économiques (économie de coûts) et dans l'objectif de réorganiser la structure sociétale du groupe qui est affilié aux Parties à la Fusion, il est proposé aux Parties à la Fusion de procéder à une fusion transfrontalière (ci-après la «Fusion») telle que définie par la Directive 2005/56/CE, aux Articles 261 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales et l'Article 51 de la Loi Suédoise.

VII. Ce Projet de Fusion sera (i) enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux dispositions des Articles 262 et 9 de la Loi sur les Sociétés Commerciales au moins un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le présent Projet de Fusion et (ii) déposée au SCRO et publiée au journal officiel Suédois (en suédois Post- och Inrikes Tidningar) conformément à l'Article 42 de la Loi Suédoise.

VIII. Les Parties à la Fusion s'accordent et s'engagent à ce que la Société Absorbante procédera à une fusion transfrontalière avec la Société Absorbée conformément aux dispositions de la Directive 2005/56/CE, aux dispositions des Articles 261 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales et aux Article 1 et 51 de la Loi Suédoise, en vertu de laquelle la Société Absorbante acquerra de plein droit par voie de transmission universelle tous les actifs et passifs de la Société Absorbée et la Société Absorbée cessera d'exister sans liquidation préalable.

Conformément aux conditions et stipulations suivantes:

A. Forme, dénomination sociale, siège social des Parties à la Fusion et ceux proposés pour la société résultant de la Fusion (Article 5 point (a) de la Directive 2005/56/CE, Article 38 de la Loi Suédoise et Article 261 (2) a) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Les Parties à la Fusion ont la forme, la dénomination sociale et le siège social tels qu'indiqués ci-avant.

En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante. Suite à la Fusion, la Société Absorbante maintiendra sa forme légale de société à responsabilité limitée, avec siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, Grand-Duché de Luxembourg.

B. Mesures en lien avec le transfert d'actionariat, Article 38 point 3 de la Loi Suédoise

Etant donné que toutes les parts de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante au jour de la fusion, aucune mesure en lien avec le transfert de l'actionariat n'aura à être prise.

C. Date à partir de laquelle les opérations effectuées par la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante (Article 5 point (f) de la Directive 2005/56/CE, Article 38 point 6 de la Loi Suédoise et Article 261 (2) e) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Les transactions effectuées par la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme réalisées pour le compte de la Société Absorbante, au 1^{er} janvier 2015 (ci-après dénommé également comme la «Date Comptable»).

D. Dates des comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion (Article 5 point (1) de la Directive 2005/56/CE, Article 38 point 11 de la Loi Suédoise et Article 261 (4) e) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Les dates des comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion sont pour:

La Société Absorbante: Les comptes utilisés pour la préparation de la présente Fusion, sont les comptes intérimaires au 31 décembre 2014 établis par la Société Absorbante conformément aux règles et principes déterminés par l'Article 267 (1) c) et (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

La Société Absorbée: les comptes utilisés pour la préparation de la présente Fusion sont les comptes intérimaires au 31 décembre 2014 établis par la Société Absorbée conformément aux règles et principes déterminés par la Loi Suédoise.

Depuis l'établissement des comptes intérimaires des Parties à la Fusion, au 31 décembre 2014 pour la Société Absorbée et au 31 décembre 2014 pour la Société Absorbante, aucun changement significatif n'est intervenu qui pourrait avoir une conséquence quelconque sur la situation financière des Parties à la Fusion.

Il est donné acte que les associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ont approuvé qu'aucun bilan au 31 décembre 2014 pour la Société Absorbée et de la Société Absorbante n'est joint à la présente.

E. Evaluation des actifs et passifs transférés par la Société Absorbée à la Société Absorbante suite à la Fusion (Article 5 point (k) de la Directive 2005/56/CE, Article 38 point 10 de la Loi Suédoise et Article 261 (4) d) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Les actifs et passifs de la Société Absorbée ont été évalués en fonction de la valeur nette comptable au regard des principes comptables généralement acceptés. La Société Absorbante reprendra dans ses comptes les actifs et passifs à la valeur estimée de réalisation tels que figurant dans les comptes intérimaires de la Société Absorbée, prenant en compte la conversion de principes comptables généralement admis en Suède vers les principes comptables généralement admis au Grand-Duché du Luxembourg.

La Fusion n'aura aucun effet sur le goodwill de la Société Absorbante. La valeur des actifs et passifs et du compte de réserve distribuables de la Société Absorbée sera ajoutée aux réserves distribuables de la Société Absorbante.

F. Date effective de Fusion (Article 49 de la Loi Suédoise et Articles 272 et 273 (3) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

La décision de fusionner sera prise quand l'assemblée générale de la Société Absorbante y relative sera tenue par-devant notaire le ou autour du 15 mai 2015, avec prise d'effet à ce jour (étant ci-après définie la "Date Effective").

G. Intentions impliquant la continuation ou la cessation d'activité.

La Société Absorbante entend, après la fusion, continuer les activités de la Société Absorbée et ce, sans que ces activités ne soient modifiées.

H. Succession universelle (Articles 261 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales et Article 49 de la Loi Suédoise).

A compter de la Date Effective de la Fusion, la Société Absorbante acquerra de plein droit tous les actifs et passifs (connus et inconnus) de la Société Absorbée comme suit:

1) Tous les actifs de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et deviendront propriété de la Société Absorbante.

2) La Société Absorbante sera tenue de toutes les obligations de la Société Absorbée.

3) La Société Absorbée cessera d'exister sans être liquidée.

4) La Société Absorbée délivrera à la Société Absorbante les originaux de tous les documents de constitution, actes, avenants, contrats/conventions et documentation transactionnelle de toute sorte, de même que la documentation relative à la comptabilité et les archives y afférant et tout autre documentation comptable, titres de propriété, et documentation relatifs au titre de propriété des actifs, les documents de support d'opérations effectuées, sûretés et contrats, archives, bons et tout autre document relatif aux actifs et droits existants à la Date Effective de la Fusion.

I. Droits conférés par la Société Absorbante aux associés détenant des droits spéciaux et/ou les détenteurs de titres autres que les parts (Article 5 point (g) de la Directive 2005/56/CE, Article 38 point 7 de la Loi Suédoise et Article 261 (2) f) de la Loi sur les Sociétés Commerciales). Dans la mesure où personne ne dispose d'aucun droit spécial tels que des warrants avec des droits de souscription, des obligations convertibles et autres titres avec droits spéciaux, à l'égard de la Société Absorbée, aucun droit spécial ne sera accordé et aucune compensation ne sera payée à qui que ce soit.

J. Droits des créanciers (Article 36 de la Loi Suédoise et Article 268 de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

L'exercice des droits attribués aux créanciers des Parties à la Fusion s'effectuera comme suit: Les créanciers de la Société Absorbante, dont la créance est antérieure à la date de publication des actes constatant les résolutions des associés des Sociétés Fusionnantes pourront, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois après la publication de tels actes de la Fusion, demander au tribunal compétent la constitution de sûretés pour des créances échues et non échues, là où la Fusion rendrait une telle protection nécessaire.

Les créanciers de la Société Absorbée pourront, dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'avis de Fusion par le SCRO dans journal officiel Suédois s'opposer à la Fusion par voie de requête déposée auprès du SCRO.

Les créanciers et obligataires des Parties à la Fusion pourront obtenir sans frais des informations détaillées sur les procédures évoquées ci-dessus en s'adressant aux Parties respectives à la Fusion (mentionnées plus haut).

Après examen attentif et approprié, le conseil de gérance de la Société Absorbée estime que les débiteurs de la Société Absorbée ne seront pas affectés par la fusion envisagée.

K. Droits et avantages spéciaux octroyés aux experts indépendants, ou aux membres des organes administratif, de direction, de supervision ou de contrôle des Parties à la Fusion (Article 5 point (h) de la Directive 2005/56/CE, Article 38 point 8 de la Loi Suédoise et Article 261 (2) g) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

Aucun droit ou avantage spécial (ni aucun honoraire) ne sera octroyé aux administrateurs des Parties à la Fusion ou à toute autre personne impliquée dans la Fusion, ni aux membres des organes administratif, de direction, de supervision ou de contrôle ou encore aux experts indépendants se prononçant sur les comptes annuels ou à tout autre comptable et/ou auditeur des Parties à la Fusion.

L. Description des effets probables de la Fusion sur l'emploi (Article 5 point (d) de la Directive 2005/56/EC, Article 38 point 4 de la Loi Suédoise et Article 261 (4) b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Au moment de la Fusion, il y a aucun salarié employé par les Parties à la Fusion.

En conséquence, il n'y a aucun effet sur l'emploi prévu, en raison de la Fusion.

M. Modalités relatives à l'implication des salariés dans la définition de leur participation (Article 5 point (j) de la Directive 2005/56/CE, Article 38, 2^{ème} paragraphe Loi Suédoise et de l'Article 261 (4) c) de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Au moment de la Fusion, il y a aucun salarié employé par les Parties à la Fusion.

N. Statuts de la Société Absorbante (Article 5 point (i) de la Directive 2005/56/CE, Article 38 point 9 de la Loi Suédoise et Article 261 (4) a) de la Loi sur les Sociétés Commerciales).

La Fusion est une fusion par absorption sans constitution d'une nouvelle société. Les statuts actuels de la Société Absorbante sont ci-après annexés à l'Annexe 1. Ces statuts resteront inchangés.

O. Dispositions afférent à la compensation (Article 38 points 2 et 5 de la Loi Suédoise).

Aucune compensation ne sera fournie car, au jour de la fusion, toutes les parts de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante.

P. Mise à disposition de la documentation au siège social des Parties à la Fusion (Article 267 (1) et (3) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et Article 43 de la Loi Suédoise).

Les documents suivants seront mis à la disposition pour inspection au siège social de chaque Partie à la Fusion au moins un mois avant la tenue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion:

- 1) ce Projet de Fusion;
- 2) les comptes annuels de la Société Absorbante des trois derniers exercices sociaux (étant ceux au 31.12.2011, 31.12.2012 et 31.12.2013) ci-après annexés à l'Annexe 2 (pour enregistrement auprès du SCRO seulement);
- 3) les comptes annuels de la Société Absorbée des trois derniers exercices sociaux (étant ceux au 31.12.2011, 31.12.2012 et 31.12.2013) ci-après annexés à l'Annexe 3 (pour enregistrement auprès du SCRO seulement);
- 4) les comptes intérimaires au 31 décembre 2014 de la Société Absorbée sur base desquels ce Projet de Fusion a été établi;
- 5) les comptes intérimaires au 31 décembre 2014 de la Société Absorbante sur base desquels ce Projet de Fusion a été établi;
- 6) les notes explicatives du conseil d'administration de la Société Absorbante et du conseil de gérance de la Société Absorbée ci-après annexées à l'Annexe 4 (pour enregistrement auprès du SCRO seulement).

Q. Coûts et frais.

Tous les coûts ou frais engendrés par cette Fusion et sa réalisation, et l'exécution du présent Projet de Fusion ainsi que les frais de transactions et autres obligations (s'il en existe) seront à la charge de la Société Absorbante.

R. Invalidité.

L'éventuelle nullité ou invalidité du fait d'une disposition légale qui entacherait l'une ou l'autre stipulation du présent Projet de Fusion, n'affectera pas la validité des autres stipulations du présent Projet de Fusion. Les Parties à la Fusion s'engagent à remplacer la disposition nulle ou invalide tout en s'efforçant de respecter l'économie d'une telle disposition. Il sera procédé de même pour toute omission découverte lors de la réalisation de présent Projet de Fusion.

Le présent texte est établi le 10 février 2015, en original, aux fins d'être (i) déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément aux Articles 262 et 9 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et (ii) déposé au SCRO et publié au journal officiel Suédois conformément à l'Article 42 de la Loi Suédoise.

Le présent Projet de Fusion est établi en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

A.N. INTERNATIONAL 2 S.A.R.L / AGROS NOVA AB
ANDREW ... / Catherine Desson / Krister Holmberg

Annex 1

ARTICLES OF ASSOCIATION OF A.N. INTERNATIONAL 2 S.A.R.L

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société á responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on "sociétés á responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "A.N. International 2 S.a.r.l".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at to 33,217,300.-EUR (thirty three million two hundred seventeen thousand three hundred euros) represented by to 33,217,300 (thirty three million two hundred seventeen thousand three hundred) shares of EUR 1,- (one euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these

bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance in the United Kingdom than managers in attendance in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing in the United Kingdom cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 23. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Traduction française du texte qui précède Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "A.N. International 2 S.a.r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de

toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à 33.217.300,-EUR (trente trois millions deux cent dix sept mille trois cents euros) représenté par 33.217.300 (trente trois millions deux cent dix sept mille trois cents) de parts sociales de EUR 1,-(un euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants assistant du Royaume-Uni soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant au Royaume-Uni ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Référence de publication: 2015037528/716.

(150043235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Leader and Partners International, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.502.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Xavier CAMP, né le 6 juin 1959 à Granollers, Barcelone (Espagne), demeurant à Carrer Ganduxer 44, 002 0001 Barcelone, Espagne, (l'Actionnaire Unique),

représentée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LEADER AND PARTNERS INTERNATIONAL (la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.502, a été constituée suivant acte de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 27 du 10 janvier 2001.

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-quinze mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), entièrement libérées;

- que l'Actionnaire Unique, précité, étant devenue seul propriétaire de toutes les actions, et en tant qu'actionnaire unique, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que le passif a été apuré et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux et que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64412. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition, conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015019802/50.

(150024182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Cervinia Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.002,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 178.520.

Bunt, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.871.

— PROJET COMMUN DE FUSION

CERVINIA EUROPE, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent mille et deux euros (EUR 100.002,-), avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178520 (la «Société Absorbante»), représentée par M. Patrice PFISTER, gérant; et

BUNT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-), avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140871 (la «Société Absorbée» représentée par M. Luciano DAL ZOTTO, gérant, et, ensemble avec la Société Absorbante, les «Parties» ou les «Sociétés Fusionnantes»),

ont établi en date du 9 mars 2015 le projet commun de fusion ci-après (le «Projet Commun de Fusion») conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»):

Préambule

Les Parties proposent de réaliser une fusion par absorption, avec dissolution mais sans liquidation, par transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante conformément aux dispositions de la section la Section XIV, notamment les articles 261 à 276 de la Loi de 1915 (la «Fusion»).

La Fusion est soumise à la condition de son approbation par les assemblées générales des associés des Parties, conformément aux dispositions de l'article 291 de la Loi de 1915.

Le Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un mois avant la date des assemblées générales des associées convoquées pour délibérer sur le Projet Commun de Fusion.

1. Forme juridique, dénomination sociale, capital social et siège social des sociétés participant à la Fusion.

1.1 CERVINIA EUROPE

La Société Absorbante existe sous le nom de CERVINIA EUROPE et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178520.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à cent mille et deux euros (EUR 100.002,-) représenté par cent mille et deux (100.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées.

1.2 BUNT

La Société Absorbée existe sous le nom BUNT et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140871.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) représenté par soixante-dix mille (70.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées.

2. Rapport d'échange des parts sociales. Le rapport d'échange des parts sociales a été fixé par les gérants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée sur base de l'actif net comptable des Sociétés Fusionnantes en date du 28 février 2015.

La Fusion est une restructuration interne.

Le capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée est entièrement détenu par CERVINIA, une société anonyme de droit belge avec siège social au 326, avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0887.579.197 («Cervinia»).

Les Sociétés Fusionnantes étant détenues à 100% par un actionnaire unique, le rapport d'échange et la valeur intrinsèque des Sociétés n'influence pas la répartition du capital de la Société Absorbante postérieurement à la Fusion qui sera détenu intégralement par Cervinia.

Dans ces circonstances, la valorisation des Sociétés Fusionnantes sur base de leur actif net comptable permet un traitement simplifié et cohérent de l'opération de Fusion sans porter atteinte au droit des actionnaires ou des tiers.

Suite aux opérations de recapitalisation intervenues le 27 février 2015, l'actif net comptable de la Société Absorbée s'élève à sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) à la date de clôture du 28 février 2015, soit un actif net comptable de cent euros (EUR 100,-) par part sociale de la Société Absorbée.

Suite aux opérations de recapitalisation intervenues le 27 février 2015, l'actif net comptable de la Société Absorbante s'élève à dix millions deux cents euros (EUR 10.000.200,-) à la date de clôture du 28 février 2015, soit un actif net comptable de cent euros (EUR 100,-) par part sociale de la Société Absorbante.

Les actifs et passifs apportés sont retenus à des fins comptables pour leur valeur nette comptable au 28 février 2015 soit sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-).

En échange des soixante-dix mille (70.000) parts sociales détenues par Cervinia dans le capital social de la Société Absorbée, la Société Absorbante émettra en faveur de Cervinia soixante-dix mille (70.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, sachant que la prime d'émission sur ces parts sociales nouvellement émises s'élèvera à six millions neuf cent trente mille euros (EUR 6.930.000,-), soit quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99,-) par part.

Le rapport d'échange retenu est d'une (1) part sociale de la Société Absorbante pour une (1) part sociale de la Société Absorbée.

3. Modalités de remise des parts sociales de la Société Absorbante. Les parts sociales émises par la Société Absorbante à la Date d'Effet Juridique seront inscrites dans le registre des associés de la Société Absorbante à la Date d'Effet Juridique. La Date d'Effet Juridique correspond à la date d'approbation de la Fusion par la dernière des assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes.

4. Date à partir de laquelle les parts sociales dans la Société Absorbante donneront le droit de participer aux bénéfices ainsi que toutes modalités particulières relatives à ce droit. Les parts sociales de la Société Absorbante qui seront émises suite à la Fusion participeront aux bénéfices de la Société Absorbante à partir de la Date d'Effet Juridique.

Le registre des associés de la Société Absorbée sera annulé à la Date d'Effet Juridique.

5. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante. D'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la

Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1 mars 2015.

6. Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales, ou les mesures proposées à leur égard. La Société Absorbée n'a pas d'associés ayant des droits spéciaux ou des porteurs de titres autres que des parts sociales.

7. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi de 1915, aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage particulier ne sera ni attribué aux experts indépendants visés à l'article 266 de la Loi de 1915, ni aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

8. Salariés. Par effet de la Fusion, les salariés de la Société Absorbée deviendront salariés de la Société Absorbante, qui reprendra tous les droits et obligations de la Société Absorbée à leur égard.

9. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par la Loi de 1915, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de la Société Absorbée conformément à l'article 274 de la Loi de 1915.

10. Consultation de la documentation. L'associé unique des Sociétés Fusionnantes a le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, paragraphe 1 (a), (b) et (c) de la Loi de 1915 au siège social respectif de chacune des Sociétés Fusionnantes à compter d'un mois au moins de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans ce paragraphe sont:

- (a) le Projet Commun de Fusion;
- (b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion respectifs de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices, à savoir 2012, 2013 et 2014; et
- (c) les états comptables des Sociétés Fusionnantes arrêtés à la date du 28 février 2015.

L'associé unique de chacune des Sociétés Fusionnantes peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

Concernant les autres documents répertoriés à l'article 267 paragraphe 1 de la Loi de 1915, notamment:

- (a) les rapports portant sur le Projet Commun de Fusion rédigés par les organes d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 265 de la Loi de 1915 (article 267 paragraphe 1 (d) de la Loi de 1915); et
- (b) l'examen du Projet Commun de Fusion et les rapports des experts indépendants conformément à l'article 266 de la Loi de 1915 (article 267 paragraphe 1 (e) de la Loi de 1915),

l'associé unique des Sociétés Fusionnantes a décidé de renoncer à ces documents conformément aux articles 265 paragraphe 3 et 266 paragraphe 5 de la Loi de 1915.

11. Assemblées générales délibérant et approuvant le Projet Commun de Fusion. Conformément à l'article 263 de la Loi de 1915, la Fusion requiert l'approbation des assemblées générales de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée et une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante seront convoquées afin d'être tenues au moins un mois après la publication de ce Projet Commun de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations pour délibérer et adopter des résolutions relatives au Projet Commun de Fusion.

12. Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la Loi de 1915.

Référence de publication: 2015038493/124.

(150043768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Odyssey (Lux), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.229.

—
Extrait de procès-verbal

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 2 février 2015 que:

- Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée a décidé de valider rétroactivement pour un terme expirant à l'issu de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013:

- * Monsieur Mikhail Filimonov
- * Monsieur Hugues Lamotte
- * Madame Sophia Dilbert

- Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée a décidé de valider pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014:

- * Monsieur Mikhail Filimonov
- * Monsieur Hugues Lamotte
- * Madame Sophia Dilbert

- L'assemblée a décidé de valider rétroactivement la nomination de BDO Audit S.A., dont le siège social se situe au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé et pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

- L'assemblée a décidé de valider la nomination de BDO Audit S.A., dont le siège social se situe au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé et pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015019878/28.

(150023723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Matterhorn HedgeCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.209.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Matterhorn Holding & Cy S.C.A.”, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.793, here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy, given on 27 January 2015.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Company form.

1.1 There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may act as a director of other companies and to manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company.

2.5 The Company may act as general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations or memberships or similar corporate structures.

2.6 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "Matterhorn HedgeCo S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each.

6.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

6.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.5 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 - Transfer of shares

6.7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.7.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

6.8 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event there shall be two (2) classes of managers in the Company as follows: (i) one class of A managers; and (ii) one class of B managers.

7.1.3 The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Committees

The board of managers can establish committees, composed by members, who may, but are not required to, be managers of the Company, and whose powers and duties shall be determined by the board of managers. In particular, the board of managers can establish an audit committee, a compensation committee and a capex/investment committee.

7.3 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 - Representation and signatory power

7.4.1. Subject to the provisions of article 7.5 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.4.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of and only of a class A manager and a class B manager.

7.4.3 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.4.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.5 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

7.5.1 The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.5.2 The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

7.5.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.5.4 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a double majority of (i) the class A managers is present or represented and (ii) the managers regardless of the respective class such managers belong to is present or represented at the meeting of the board of managers.

7.5.5 In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of (i) the votes of the class A managers present or represented and (ii) the managers present or represented at such meeting regardless of the respective class such managers belong to.

7.5.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5.7 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.6 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholder's meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of May, at 2.45 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st day of January and ends on the 31st day of December.

11.2 - Annual accounts

11.2.1 Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 12.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2015.

Subscription and payment

All the shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "Matterhorn Holding & CY S.C.A.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Geoffrey HENRY, chartered accountant, born on 5 May 1972 in Chênée, Belgium, with professional address at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as class A manager;
 - Mr. Geoffrey LIMPACH, accountant, born on 11 April 1983 in Arlon, Belgium, residing professionally at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as class A manager;
 - Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on 10 May 1973 in Casablanca, Marocco, residing professionally at 2, rue de Peternelchen L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager; and

- Mr. Francisco MENJIBAR, born on 10 October 1980 in Saragossa, Spain, residing at 33, Jermyn Street - London, SW1Y 6DN, United Kingdom, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

“Matterhorn Holding & Cy S.C.A.”, une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.793, ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 janvier 2015.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société peut agir en tant qu'administrateur d'autres sociétés et administrer de telles sociétés, qui ne devront pas nécessairement être des filiales de la Société.

2.5 La Société pourra agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

2.6 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société adopte la dénomination: “Matterhorn HedgeCo S.à r.l.”.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune.

6.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

6.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

6.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.5 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.6 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7 - Transfert de parts sociales

6.7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.7.4 Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.8 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de trois (3) classes de gérants de la manière suivante: (i) une classe de gérants A; et (ii) une classe de gérants B.

7.1.3 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Les Comités

Le conseil de gérance peut établir des comités, composés de membres, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être des gérants de la Société, et dont les pouvoirs et obligations seront déterminés par le conseil de gérance. En particulier, le conseil de gérance peut établir un comité d'audit (audit committee), un comité de rémunération (compensation committee) ainsi qu'un comité d'investissement (capex/investment committee).

7.3 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 - Représentation et signature autorisée

7.4.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.5 ci-dessous.

7.4.2 En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B seulement.

7.4.3 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.4.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.5 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

7.5.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

7.5.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

7.5.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

7.5.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la double majorité des (i) gérants de classe A est présente ou représentée et (ii) des gérants, indépendamment de la classe respective à laquelle ils appartiennent, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.5.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des (i) voix exprimées par les gérants de classe A présents ou représentés et (ii) des gérants présents ou représentés à ladite réunion, indépendamment de la classe respective à laquelle ils appartiennent.

7.5.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

7.5.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.6 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14.45 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

11.2 - Les comptes annuels

11.2.1 Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

13.3 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 12.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et payées en numéraire par "Matterhorn Holding & Cy S.C.A.", prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée, Belgique, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A;
 - Monsieur Geoffrey LIMPACH, comptable, né le 11 avril 1983 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A;
 - Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et
 - Monsieur Francisco MENJIBAR, né le 10 octobre 1980 à Saragosse, Espagne, demeurant au 33, Jermyn Street - Londres, SW1Y 6DN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 janvier 2015. Relation: EAC/2015/2432. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015019827/424.

(150023289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Triple A Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.152.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. Constantin Pellissier having his address at 42, Avenue Léo Errera, B-1180 Uccle, Belgium,

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Triple A Capital Partners S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on August 18, 2014 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 3102 of October 24, 2014;

- that the capital of the corporation "Triple A Capital Partners S.A." is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid;

- that the appearing party has become owner of the shares and has decided to dissolve the corporation "Triple A Capital Partners S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that the appearing party has a perfect knowledge of the Luxembourg law dated November 12, 2004 on the anti-money laundering and against the financing of terrorism, as amended;

- that the appearing party being sole owner of the shares and liquidator of "Triple A Capital Partners S.A.", declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the company have been entirely paid or duly accounted for;

* that regarding eventual liabilities presently unknown to the company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that, at the date of the dissolution, the company has no subsidiary, with the result that the liquidation of "Triple A Capital Partners S.A." is to be considered closed;

* that full discharge is granted to the directors of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

* that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

M. Constantin Pellissier ayant son adresse au 42, Avenue Léo Errera, B-1180 Uccle, Belgique

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «Triple A Capital Partners S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 18 août 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3102 du 24 octobre 2014;

- que le capital social de la société «Triple A Capital Partners S.A.», précitée, s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000,-) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la comparante étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme «Triple A Capital Partners S.A.», celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la comparante a parfaite connaissance des dispositions de la loi luxembourgeoise du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, telle que modifiée.

- que la comparante agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société «Triple A Capital Partners S.A.», qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique.

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* que par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,...

* que, à la date de la dissolution, la société n'a plus aucune participation, de sorte que la liquidation de la société «Triple A Capital Partners S.A.» est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société, pour l'exercice de leurs mandat respectif à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015019293/86.

(150022473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

EIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 55.344.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour: EIE S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019589/16.

(150024089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Picanha Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch/Alzette, 24, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.558.

L'an deux mille quatorze.

Le onze décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Francisco Ernilson MAIA, salarié, né au Brésil le 27 décembre 1963,
demeurant à L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter

Lequel comparant déclare être suite à une cession de parts sociales tenues sous seing privé en date du 05 mai 2014, publié au Mémorial C 1785 du 09 juillet 2014, le seul associé de la société à responsabilité limitée PICHANHA GRILL S.à r.l. avec siège social à L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 170.558

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2012, publié au Mémorial C, numéro 2183 du 03 septembre 2012

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€), représenté par CENT PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-€) chacune.

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter à L-4220 Esch/Alzette 24, rue de Luxembourg, de sorte que l'article 3 des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

2) La démission de Madame Maria Fernanda DA SILVA ANTONIO GOMES DA SILVA, salariée, née à Charneca de Caparica/Almada (Portugal) le 28 mai 1957, demeurant à L-2551 Luxembourg, 139, avenue du Dix Septembre en tant que gérant technique de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3) Monsieur Francisco Ernilson MAIA, prénommé, exerçant actuellement la qualité de gérant administratif est nommé pour le futur gérant de la société pour une durée indéterminée.

4) La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maia, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015021334/39.

(150024354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

RP Schwedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.737.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 3 décembre 2014 à 12h30

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement accepte la démission de Monsieur Christ DE MESTRE, Gérant A, et décide de nommer en remplacement comme gérant A pour une durée illimitée:

Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley (Royaume-Uni)
25, St. George Street, Londres W1S 1FS (Royaume-Uni)

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015021370/14.

(150024099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Promedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/02/2015.

Référence de publication: 2015021344/10.

(150024713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

PRCM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 185.675.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021338/10.

(150024610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Fortune Finance Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.404.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 5 février 2015, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. De transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 26 janvier 2015.

2. De prendre acte de la démission du délégué à la gestion journalière, BPH Finance S.A., par lettre adressée à la Société le 26 janvier 2015, avec effet immédiat, et de ne pas nommer de délégué à la gestion journalière en son remplacement.

De prendre également acte de la démission des administrateurs FMS SERVICES S.A., S.G.A. SERVICES S.A. et Monsieur Norbert SCHMITZ, par lettres adressées à la Société le 26 janvier 2015 et de nommer en leur remplacement, avec effet au 26 janvier 2015:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, de nationalité luxembourgeoise, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, de nationalité française, né le 4 mars 1974 à Villepinte (France) et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Denis BREVER, employé privé, de nationalité belge, né le 2 janvier 1983 à Malmedy (Belgique) et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm (Belgique) et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020. Le nombre d'administrateurs de la Société est ainsi porté de 3 à 4.

3. De prendre acte de la démission de Monsieur Eric HERREMANS de son mandat de Commissaire aux comptes, par lettre adressée à la Société le 26 janvier 2015 et nomme en son remplacement, avec effet au 26 janvier 2015, la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015021049/32.

(150024280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.